

Interpellation : La philosophie à l'UNIL, vers la monoculture des idées ?

Il y a un peu plus d'une année, l'UNIL a décidé de ne pas reconduire le professeur assistant en philosophie moderne et systématique, malgré les qualités de pédagogue du titulaire et le fort soutien des étudiants en philosophie exprimé dans une pétition.

Dans les bancs de la section de philosophie, courrait alors le bruit que la volonté cachée était de prendre la main sur cette chaire afin de la transformer en une chaire devant représenter un courant particulier de cette discipline, déjà présent au sein du corps professoral.

Or, la procédure de nomination en cours laisse penser que ces rumeurs n'étaient peut-être pas infondées. A tel point que le groupe vaudois de philosophie a exprimé, via une lettre ouverte, sa très vive inquiétude :

« La pauvreté de choix offerte dans la répartition des six candidats retenus par la commission ad hoc, de forts doutes sur l'adéquation d'au moins quatre d'entre eux vis-à-vis du profil de la chaire pourtant garanti par le Décanat de la Faculté des lettres et par le président de section, ainsi que de nombreuses zones d'ombre avérées dans le travail de ladite commission, nous font craindre que toute la procédure de nomination n'ait pas été entreprise avec le sérieux et l'impartialité qu'elle exige. Plus grave encore, nous craignons que le profil qui se dégage d'un tel processus ne corresponde pas du tout à la richesse philosophique indispensable. Nous tenons à ce que les courants principaux de la pensée puissent être représentés, et nous ne saurions en aucun cas accepter qu'une monoculture patente s'instaure dans l'ensemble de nos universités, sous l'égide d'une approche particulière du savoir et des idées. »

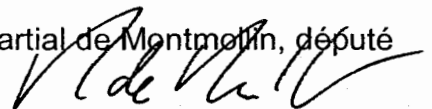
(extrait de la lettre ouverte du groupe vaudois de philosophie, novembre 2011).

Très préoccupé par l'avenir de la philosophie à l'université de Lausanne, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1) Est-ce que le processus de nomination du futur professeur en philosophie moderne et systématique s'est déroulé et se déroulera dans le strict respect de la LUL, du RLUL et des directives internes, avec le sérieux et l'impartialité que cette procédure exige ?
- 2) Est-ce que l'avis des étudiants a été dûment pris en compte lors de la non-titularisation du précédent professeur assistant de cette chaire et lors de l'actuelle procédure de nomination d'un nouveau professeur ?
- 3) Est-ce que l'université peut garantir qu'elle maintiendra une pluralité de l'enseignement de la philosophie en engageant un professeur pouvant représenter un grand courant philosophique qui n'est pas déjà représenté au sein du corps professoral ?

Bussigny, le 12 novembre 2011

Martial de Montmolin, député



Ne souhaite pas développer



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **15 NOV. 2011**

Scanné le _____

11 INT 560